



COMMISSION EUROPÉENNE
Éducation et Culture

**PROGRAMME D'EDUCATION ET DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA
VIE : APPEL A PROPOSITIONS GENERAL 2007 (EAC/61/2006)**

Partie I - Priorités de l'appel général à propositions

Les candidats sont invités à consulter le guide du candidat sur le site des Agences nationales

Table des matières

Introduction

Chapitre 1 – Sous programmes

1. Comenius
2. Erasmus
3. Leonardo da Vinci
4. Grundtvig

Chapitre II- Programme transversal

1. activité clé 1 : Coopération et innovation politiques
2. activité clé 2 : Langues
3. activité clé 3 : TIC
4. activité clé 4 : Diffusion et exploitation des résultats

Chapitre III- Jean Monnet

Commission européenne, B-1049 Bruxelles - Belgique. Téléphone: (32-2) 299 11 11.
Bureau: MADO, 12/59. Téléphone: ligne directe (32-2) 2952035. Télécopieur: (32-2) 2957830.

http://europa.eu.int/comm/dgs/education_culture
E-mail: nadege.monnot@cec.eu.int

Introduction: contexte politique

La priorité essentielle du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie est le renforcement de la contribution de l'éducation et de la formation à la réalisation de l'objectif de Lisbonne, de faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive, caractérisée par un développement économique durable, plus d'emplois de meilleure qualité et une plus grande cohésion sociale. Chaque volet du programme accordera la priorité aux actions menées par les pays participant pour favoriser le développement de stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie, pour renforcer la collaboration entre les différents acteurs du système éducatif et formatif, pour consolider l'éducation et la formation tout au long de la vie et pour encourager l'acquisition de compétences clés.

Dans ce contexte, les actions prioritaires pour 2007 sont:

- Favoriser la mise en œuvre du programme Education et Formation 2010, notamment en accentuant la cohérence entre les différentes étapes d'éducation et de formation tout au long de la vie et dès le plus jeune âge.
- Renforcer le rôle de l'éducation et de la formation dans la ligne du processus de Lisbonne aux niveaux à la fois européen et national pour promouvoir compétitivité, croissance économique durable et cohésion sociale et favoriser la mise en œuvre du programme de travail Education et Formation 2010, notamment en continuant à multiplier les activités d'apprentissage entre pairs et en appliquant le cadre européen des certifications professionnelles.
- Renforcer le rôle des universités pour accroître la compétitivité et contribuer à la démocratisation du savoir par la création et la diffusion des connaissances et de l'innovation, comme suite à la discussion des chefs d'État européens à Hampton Court en octobre 2005, particulièrement par le biais d'actions se concentrant sur la réforme des systèmes, soutenant la bonne gestion dans les établissements d'enseignement supérieur et promouvant l'excellence et l'égalité des chances.
- Améliorer la qualité et l'attractivité de l'enseignement et de la formation professionnels en mettant en œuvre les priorités du processus de Copenhague au niveau national et en promouvant la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel
- Améliorer les faibles taux de participation de l'apprentissage des adultes dans de nombreux États membres, qui constituent un obstacle à l'emploi et à la capacité des personnes à s'adapter rapidement à des milieux de travail en pleine évolution.
- Promouvoir une plus grande efficacité et équité dans les systèmes d'éducation et de formation, en particulier par une meilleure prise en compte des personnes défavorisées et par des approches préscolaires de haute qualité.
- Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation du personnel, en particulier des enseignants et des formateurs

- Développer des synergies entre les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle, d'une part, et la culture d'autre part, en soutenant les projets transversaux

En outre, afin de préparer l'Année Européenne du Dialogue Interculturel 2008, priorité sera accordée dans toutes les parties du programme aux projets visant à promouvoir le dialogue interculturel et plus généralement ceux visant à explorer les interactions entre éducation et culture.

À travers tous les programmes, il convient de noter que :

- Dans le cadre des actions de mobilité et de partenariats, les autorités nationales peuvent décider d'ajouter certaines priorités nationales, notamment des thèmes additionnels, des pays de destination etc... Ces priorités seront diffusées par le biais d'appels nationaux spécifiques ou par le biais des agences nationales
- Les institutions et organismes mettant en œuvre des activités de mobilité doivent tenir compte des principes énoncés dans la Charte européenne de qualité pour la mobilité¹.
- Tous les projets multilatéraux doivent inclure un plan clair pour la diffusion et l'exploitation (valorisation) des produits et des résultats
- Des subventions seront mises à disposition pour aider à préparer la création des réseaux dans les secteurs thématiques où ces réseaux n'existent pas actuellement.

CHAPITRE 1 - SOUS-PROGRAMMES

1. COMENIUS - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

1.1. Mobilité et partenariats

Partenariats scolaires

En 2007, la priorité sera accordée en premier lieu au renouvellement de candidatures de bonne qualité **des partenariats existants** qui souhaitent achever leur coopération. Parmi les candidatures pour de nouveaux partenariats scolaires, la priorité sera accordée aux organismes qui **n'ont pas encore participé** à un partenariat.

La priorité thématique pour les partenariats en 2007 est **la promotion du dialogue interculturel** en préparation de l'Année européenne du dialogue interculturel 2008 et la priorité sera accordée aux partenariats traitant de ce thème.

La priorité sera accordée aux candidatures dont le programme de travail, indépendamment du thème du projet, comprend **des mesures spécifiques pour :**

¹ Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil, du 23 septembre 2005, relative à la mobilité transnationale dans la Communauté à des fins d'éducation et de formation: Charte européenne de qualité pour la mobilité [COM(2005) 450 final]

- Promouvoir l'apprentissage précoce des langues, la compréhension multilingue et l'enseignement intégré d'une matière non linguistique en langue étrangère (EMILE) ;
- Aider des personnes avec un handicap ou des besoins spécifiques à participer au projet ;
- Aider des apprenants ou des organismes défavorisés pour des raisons socio-économiques, géographiques ou autres à participer au projet ;
- S'assurer que les filles/femmes et les garçons/hommes ont accès de façon équilibrée au projet ;
- Répondre aux besoins des enfants, des personnes en déplacement professionnel et des travailleurs bénéficiant d'une mobilité.

Mobilité : Assistanats

La priorité sera accordée aux candidatures des :

- assistants candidats qui ont le projet d'embrasser la profession d'enseignant;
- écoles d'accueil candidates qui n'ont jamais accueilli un assistant auparavant ;

A égalité de qualité des propositions, priorité sera donnée aux assistants candidats intéressés par les écoles d'accueil dont la langue est moins largement utilisée et moins enseignée et aux assistants candidats intéressés par les écoles d'accueil dont la langue est moins largement utilisée et moins enseignée

Mobilité : Formation continue

La priorité sera accordée aux candidats :

- qui n'ont pas reçu une bourse de formation continue dans le cadre d'un programme précédant le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- à une formation développée par un projet ou un réseau dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (ou d'un de ses prédécesseurs) ;
- qui souhaitent développer les compétences nécessaires pour :
 - mettre en œuvre l'enseignement intégré d'une matière non linguistique en langue étrangère (approche EMILE) ;
 - mettre en œuvre les politiques holistiques de langue à l'école ;
 - utiliser l'observation et la réflexion pour mettre à jour et pour améliorer des stratégies d'enseignement ;
 - intégrer des recherches basées sur l'expérience en salle de classe dans les méthodes et les approches pédagogiques;
 - mettre en œuvre l'enseignement en équipe et d'autres méthodes de travail de collaboration ;
 - se préparer aux postes de direction au sein de l'école ;
 - enseigner dans des classes de composition mixte (en termes de capacités, de langues maternelles ou de cultures).

1.2. Projets multilatéraux

1.2.1. Priorité 1 : La mise en oeuvre du plan d'action sur la promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique²

Sous cette priorité, les projets doivent se concentrer particulièrement sur les programmes d'études, les cours ou les matériels, les méthodologies et les stratégies pédagogiques, l'organisation d'activités de mobilité dans la formation initiale et continue des enseignants dans les secteurs tels que :

- les approches holistiques de l'enseignement des langues ;
- la diffusion d'outils pour enseigner et pour apprendre une langue étrangère ;
- la formation des enseignants de langue, y compris l'apprentissage à distance, en utilisant la langue cible ;
- l'enseignement intégré d'une matière non linguistique en langue étrangère (EMILE) ;
- les tests de compétences linguistiques.

1.2.2. Priorité 2 : La contribution de l'éducation et la formation d'enseignant à la stratégie de Lisbonne ("Education et Formation 2010"³)

En conformité avec le travail entrepris jusqu'ici dans le cadre du programme Education et Formation 2010 sur la qualité de l'éducation et de la formation des enseignants, la priorité sera accordée aux projets qui contribuent à développer et à diffuser cette politique dans les domaines suivants :

1.2.2.a. La profession d'enseignant, de la formation initiale à la formation continue

Les projets doivent se concentrer particulièrement sur les programmes d'études, les cours ou les matériels, les méthodologies et les stratégies pédagogiques, l'organisation des activités de mobilité des enseignants en formation initiale et continue, conçus pour le développement professionnel continu des enseignants et du personnel éducatif scolaire pour attirer et conserver les meilleurs talents dans la profession.

1.2.2.b. L'élaboration d'approches partenariales entre les centres de formation des enseignants et le monde de la recherche, des affaires et la société dans son ensemble

1.2.2.c. Approches destinées à encourager les enseignants à développer de nouvelles méthodes pédagogiques susceptibles d'accroître la motivation des élèves.

² Communication de la Commission au Conseil, Parlement Européen, au Conseil économique et au comité des Régions : "Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique : un plan d'action 2004-2006", COM (2003)449 final du 24 juillet 2003

³ Programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe, JOCE C 142 du 14.06.2002, p.1

Les projets doivent se concentrer particulièrement sur les programmes d'études, les cours ou les matériels, les méthodologies et les stratégies pédagogiques, l'organisation des activités de mobilité des enseignants en formation initiale et continue pour augmenter la motivation des élèves, en particulier pour les élèves désavantagés sur le plan économique et social.

1.2.3. *Priorité 3 : La mise en oeuvre de la proposition de recommandation sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*⁴

Sous cette priorité, les projets doivent se concentrer sur:

- L'enseignement de l'esprit d'initiative et d'entreprise à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement (formel et non formel)
- Les politiques aidant les structures d'éducation à stimuler des compétences transversales telles que les compétences sociales et civiques, la sensibilité et l'expression culturelles, l'esprit d'initiative et d'entreprise, et le fait d'apprendre à apprendre pour tous les élèves.

1.2.4. *Priorité 4 : Politique scolaire*

Sous cette priorité, les projets devraient se concentrer sur :

- Projets/activités/préparation de forums qui visent à améliorer les stratégies et les mesures visant à réduire le nombre d'abandons à l'école et à augmenter le taux de réussite dans l'enseignement secondaire de deuxième cycle, en prêtant une attention particulière aux objectifs de l'orientation dès le plus jeune âge

1.3. Réseaux

Les réseaux seront soutenus dans les 6 secteurs suivants :

1.3.1. *Priorité 1 : Implication des parents dans l'enseignement scolaire*

Sous cette priorité les réseaux devraient se concentrer sur :

- L'identification, l'échange et l'utilisation d'expériences dans l'éducation préscolaire ;
- L'amélioration de l'implication conjointe des parents et de l'école dans l'enseignement des élèves, comme responsabilité partagée ;

⁴ Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 novembre 2005, sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie [COM(2005) 548 final]

- L’analyse de la qualité et du nombre des formes et méthodes de coopération parents/écoles ; l’échange d’expériences, de bonnes pratiques, d’idées et de contributions innovatrices et leur transfert à d’autres partenaires ;
- Le développement de méthodologies et de bonnes pratiques visant à réduire le taux de départ prématuré de l’école
- La résolution de problèmes pour améliorer la coopération écoles/parents ;
- L’élaboration et le test de modules de formation pour la formation continue des parents et des enseignants en relation avec leurs responsabilités conjointes dans l’éducation ;
- La mise en réseau avec d’autres partenaires sur le plan national et international, particulièrement des projets issus de Comenius et d’autres réseaux ;
- La mise à disposition des familles de services de conseil pédagogique, d’outils technologiques et de ressources correspondant à leurs besoins.

1.3.2. Priorité 2 : Besoins scolaires spécifiques

Sous cette priorité, les réseaux devraient se concentrer sur :

- le partage de connaissances et la diffusion de bonne pratique dans la prise en compte des besoins spécifiques ;
- l’identification des besoins actuels, émergents et futurs où la coopération européenne sur les besoins spécifiques serait utile à l’enseignement scolaire ;
- l’expérimentation de méthodes d’enseignement et d’outils adaptés aux élèves handicapés;
- le renforcement de la coopération entre les organismes de formation des enseignants, les écoles, les associations et les ONG dans le domaine de l’enseignement spécialisé.

1.3.3. Priorité 3 : Citoyenneté, culture et éducation, y compris l’éducation interculturelle et la lutte contre le racisme et la xénophobie dans l’enseignement scolaire

Sous cette priorité, les réseaux devraient se concentrer sur :

- l’échange des bonnes pratiques et le développement de modèles pour aider les migrants et les citoyens européens de toutes origines à mieux vivre et agir ensemble en Europe;
- l’échange de bonnes pratiques dans le domaine de l’enseignement interculturel pour rassembler des experts sur différentes approches pédagogiques de nature à contribuer à une meilleure compréhension interculturelle et à une participation réussie aux sociétés de plus en plus diverses ;

- l'échange de bonnes pratiques et le développement de modèles pour intégrer la culture dans l'éducation, et construire des synergies entre le monde de la culture et les systèmes d'éducation ;
- l'échange de bonnes pratiques/la création de nouveaux projets sur le lien entre l'enseignement et l'apprentissage des langues et des compétences interculturelles dans les écoles ;
- la coopération avec d'autres réseaux nationaux ou internationaux sur l'enseignement interculturel et avec les centres de documentation interculturels ;
- la création de nouveaux projets dans le domaine de l'enseignement interculturel pour la formation initiale et continue des enseignants ;
- le renforcement de la compréhension mutuelle dans les écoles, pour aider les enfants victimes de violence ;
- l'aide aux enfants de minorités et aux enfants victimes de racisme et de xénophobie pour leur donner les moyens de mieux interagir avec leurs différents environnements sociaux ;
- la promotion de la sensibilisation et du débat sur le contexte historique de la violence, l'extrémisme et la xénophobie, leurs formes et leurs effets, comme base pour une approche créative et innovatrice du problème au niveau européen.

1.3.4. Priorité 4 : Éducation à la santé et à l'éducation physique

Sous cette priorité, les réseaux devraient se concentrer sur :

- le développement des compétences, attitudes et de la connaissance des formateurs et des enseignants dans l'enseignement des questions de santé ;
- le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques dans les opportunités d'enseignement scolaire pour enseigner et apprendre le sport ;
- l'identification des besoins actuels, émergents et futurs en matière de coopération européenne dans le domaine de l'apprentissage par le sport;
- le renforcement de la coopération entre les centres de formation des enseignants, écoles, administrations et clubs de sports locaux et nationaux ;
- l'étude des possibilités et les stratégies pour utiliser les lieux et les événements sportifs à des fins d'apprentissage.

1.3.5. Priorité 5 : Liens avec le monde du travail

Sous cette priorité, les réseaux devraient se concentrer sur :

- la création de passerelles pour une transition réussie entre formation initiale et formation continue /parcours professionnel, qui doivent inclure un concept clair d'orientation et de conseil ;
- l'évaluation et la diffusion des résultats des projets COMENIUS, d'autres mesures européennes et d'autres activités dans le domaine de "l'école et du monde du travail" ;
- l'échange d'expériences et mise en réseau des acteurs, experts et institutions pour maximiser la contribution des écoles dans la réduction du chômage des jeunes ;
- le développement de l'esprit d'initiative et d'entreprise.

1.3.6. *Priorité 6 : l'enseignement des sciences*

Sous cette priorité, les réseaux devraient se concentrer sur :

- le renforcement de l'attractivité des études scientifiques auprès des élèves de second cycle, et sur le conseil sur les études et carrières scientifiques de haut-niveau ;
- la réduction du déséquilibre entre les genres dans le domaine de l'éducation scientifique.

1.4. Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement apporteront un soutien aux activités de communication et de valorisation ainsi qu'au monitoring thématique des projets du programme Comenius.

2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - ERASMUS

La Charte Universitaire Erasmus établit les principes fondamentaux qui sous-tendent les activités Erasmus, que tout établissement d'enseignement supérieur doit respecter dès lors qu'il participe à Erasmus. Tout établissement d'enseignement supérieur souhaitant participer à Erasmus doit être en possession de cette Charte. En revanche, les organismes intermédiaires en matière de placements d'étudiants peuvent postuler sans demander la délivrance de la Charte Universitaire Erasmus.

Après le démarrage officiel du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, tous les établissements d'enseignement supérieur devront solliciter une Charte à la Commission européenne. Les candidatures des établissements qui avaient obtenu une Charte dans le cadre du programme Socrates II seront toutefois soumises à une procédure simplifiée de renouvellement.

2.1. Mobilité

Mobilité des étudiants y compris les stages en entreprise pour les étudiants, du personnel enseignant et des autres membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur ,

La mobilité des étudiants et du personnel enseignant joue un rôle fondamental dans la réalisation de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Les établissements participant à Erasmus sont invités à stimuler encore davantage la mobilité, en particulier au profit des étudiants, qu'il s'agisse de périodes d'études ou de stages en Europe, afin d'atteindre l'objectif d'un total de trois millions d'étudiants Erasmus d'ici à l'année 2012.

Les établissements d'enseignement supérieur sont priés de veiller à la bonne qualité de l'organisation de la mobilité des étudiants et des enseignants, conformément à la Charte Universitaire Erasmus et à la Charte Européenne de Qualité pour la Mobilité⁵. Dans le cas spécifique des stages d'étudiants, les établissements, y compris lorsque ce sont d'autres organismes qui gèrent les bourses destinées à leurs étudiants, doivent accorder une attention particulière au tutorat et s'assurer que l'encadrement de l'étudiant pendant son séjour à l'étranger soit effectif et de qualité. Les coordinateurs Erasmus doivent également veiller aux questions liées à l'apprentissage linguistique. La préparation linguistique dans la langue du pays d'accueil, en particulier s'agissant des langues les moins diffusées et les moins enseignées, doit être offerte à tout étudiant Erasmus, si nécessaire, y compris par le biais de méthodes offertes via Internet ou durant leur séjour à l'étranger.

Programmes intensifs Erasmus (IP)

Un soutien sera accordé aux projets qui :

- répondent aux nouveaux besoins et défis qui se font jour au plan européen ;
- présentent une solide approche pluridisciplinaire ;
- sont partie intégrante de programmes d'études intégrés conduisant à la délivrance de diplômes, doubles ou multiples, ou diplômes conjoints, reconnus par 2 ou plusieurs établissements.

2.2. Projets multilatéraux

2.2.1. Projets de développement de programmes d'études (CD)

Un soutien sera accordé aux projets visant à:

- élaborer ou remanier des programmes intégrés couvrant un cycle complet d'études (licence, master et doctorat) et conduisant à la délivrance de diplômes, doubles ou multiples, ou diplômes conjoints, reconnus par 2 ou plusieurs établissements ;
- mettre en œuvre le programme conjoint dans les établissements partenaires dans l'année académique qui suit la fin des projets (inscription des premiers étudiants) ;

⁵ OJ.....2006

- développer des programmes d'études qui promeuvent activement le multilinguisme, la diversité linguistique, l'inter-culturalité dans la société européenne;
- développer des programmes de formation continue répondant aux besoins de mise à jour des connaissances obtenus dans le passé par les étudiants de deuxième et troisième cycles.

2.2.2. Projets axés sur la coopération entre l'enseignement supérieur et les entreprises

La priorité sera accordée aux projets visant à :

- développer des stratégies pour la coopération entre l'enseignement supérieur et les entreprises, qui doivent inclure un concept clair d'orientation et de conseil;
- introduire l'esprit d'initiative et d'entreprise en tant qu'élément du programme d'études des étudiants et en particulier en tant que compétence pour les enseignants et les chercheurs;
- qui incluent les petites et moyennes entreprises ainsi que les organisations professionnelles, les chambres consulaires (chambres de commerce, et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat), les partenaires sociaux et les organismes locaux/régionaux ;
- qui assurent le transfert des innovations de l'enseignement et de la formation professionnelle vers le monde universitaire de l'enseignement supérieur, et vice-versa ;
- qui stimulent la coopération entre les régions et les secteurs économiques qui ont, jusqu'à présent, eu peu de contacts transfrontaliers ;
- qui renforcent à la fois le développement économique et la cohésion sociale.

2.2.3. Projets soutenant le projet de modernisation pour les universités

La priorité sera accordée aux projets qui aident des universités à :

- développer des stratégies pour la modernisation de leurs programmes d'études, pour les rendre plus adaptés aux besoins du marché du travail, à ceux des citoyens et de la société dans son ensemble ;
- développer des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie et à devenir des "centres de formation continue " (« *open learning centres* ») pour leur région ;
- développer des stratégies pro-actives de financement, en confrontant la diversité de leurs profils institutionnels avec une diversité de sources du financement ;
- développer les systèmes internes de gouvernance basés sur leurs priorités stratégiques. Les priorités stratégiques peuvent inclure des partenariats avec d'autres institutions et le monde de l'entreprise ;
- améliorer la qualité de leur performance, contribuer à leur responsabilité et améliorer leur attractivité.

2.2.4. Projets de campus virtuels

La priorité sera accordée aux projets visant à :

- diffuser des solutions susceptibles d'être reproduites et aidant à établir des campus virtuels au niveau européen, à établir une communauté des décideurs dans le cadre d'une stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie, et à soutenir le projet de modernisation des universités ;
- élaborer ou réviser des programmes intégrés couvrant un cycle complet d'études (licence, master et doctorat) et conduisant à la délivrance de diplômes, doubles ou multiples, ou diplômes conjoints, reconnus par 2 ou plusieurs établissements, de manière à intégrer les caractéristiques spécifiques à une mobilité virtuelle des étudiants ou du personnel universitaire, cette approche étant soutenue par une stratégie globale, au sein des établissements d'enseignement supérieur, pour une intégration effective des TIC dans leurs systèmes d'éducation et de formation ;
- conduisant un examen critique systématique des expériences existantes ou de projets sur la mobilité virtuelle, y compris les expériences relatives au partage et au transfert de savoir-faire, en vue de soutenir les stratégies de déploiement au niveau européen ;
- fournir des ressources en ligne libres d'accès en s'assurant que les questions organisationnelles, techniques et liées à la qualité sont couvertes, de façon à pouvoir partager le contenu et le rendre facilement accessible au niveau européen.
- Tester des concepts innovants d'apprentissage en ligne

2.3. Réseaux thématiques

La priorité sera accordée aux projets qui :

- sont axés sur les questions de l'accès à l'enseignement supérieur
- sont axés sur le "triangle de la connaissance" de l'éducation, la recherche et l'innovation
- sont axés sur les questions de la gouvernance et de la diversification des établissements d'enseignement supérieur⁶
- assurent le lien entre enseignement supérieur, formation professionnelle et monde du travail
- recensent et actualisent les dernières avancées dans leur domaine et étudient les moyens de renforcer la coopération européenne dans ce domaine ;
- définissent et actualisent les compétences génériques et spécifiques en utilisant la méthode du projet pilote intitulé «Tuning Educational Structures in Europe»⁷,
- développent des références en matière de garantie de la qualité dans leur domaine particulier, en tenant compte notamment des références et lignes d'orientation pour la qualité adoptées en mai 2005 à Bergen (Processus de Bologne) ;

⁶ Voir la Communication de la Commission "Faire réussir le projet de modernisation des Universités", Mai 2006

⁷ www.relint.deusto.es/TuningProject/index.htm; www.let.rug.nl/TuningProject/index.htm.

- visent des domaines d'études qui n'ont pas encore été couverts par les projets relevant de cette action, comme l'économie, la littérature, la philosophie, les mathématiques et la dimension culturelle de l'éducation;
- recensent et attestent les "connaissances rares" relatives à une quelconque discipline ou matière transversale, en dressant une liste des méthodes et notions pédagogiques en voie de disparition ;

2.4. Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement apporteront un soutien aux activités de communication et de valorisation ainsi qu'au monitoring thématique des projets du programme Erasmus

3. LEONARDO DA VINCI

On accordera une attention particulière à la participation des petites organisations, notamment les PME, au programme Leonardo da Vinci.

L'apprentissage des langues à vocation professionnelle (VOLL) et l'enseignement intégré d'une matière non linguistique en langue étrangère (EMILE) sont des priorités transversales pour tous les projets Leonardo.

3.1. Mobilité

Le programme Leonardo da Vinci soutient les types de mobilité suivants :

- Formation professionnelle à l'étranger ou placements de formation en entreprises

Une aide sera accordée aux projets organisant des placements de formation pour :

- Les personnes en formation professionnelle initiale (groupe cible « FPI ») ;
- Les personnes sur le marché du travail, y compris les diplômés (groupe cible « PMT »).

- Mobilité des professionnels en formation professionnelle

Une aide sera accordée aux projets organisant des échanges d'expériences et favorisant la formation continue des personnes responsables de la formation professionnelle (le groupe cible PRO/EFPP), tels que les formateurs, les enseignants, les conseillers d'orientation, les tuteurs en entreprises et les responsables de centres de formations, de la planification de la formation, de l'orientation professionnelle, etc.

Pour tous les types de mobilité, l'aide sera fournie aux projets assurant la qualité de la mobilité. Les projets doivent, le cas échéant, couvrir les éléments suivants :

- préparation linguistique et culturelle ;

- objectifs, contenu et durée du séjour à l'étranger ;
- organisation pédagogique, tutorat et parrainage ;
- validation des compétences acquises.

En outre, toute personne bénéficiant d'une période de mobilité à l'étranger pourra, sur demande, et si les conditions requises sont remplies, obtenir un « Europass Mobilité »⁸. Dans le cadre du programme, un « Europass Mobilité » sera délivré par les structures compétentes chargées de la mise en œuvre du programme, conformément aux principes et aux critères exposés dans la décision de la Commission instaurant un instrument unique pour la transparence des qualifications et des compétences.

3.2. Projets multilatéraux de transfert et de développement de l'innovation

Les projets de transfert de l'innovation ont pour objet d'identifier une (ou plusieurs) solution(s) innovatrice(s) et de l'(les) adapter pour la(les) mettre en œuvre dans d'autres pays, tandis que les projets de développement de l'innovation ont pour objet de développer une solution totalement nouvelle pour aider plusieurs pays à affronter un défi commun auquel il n'a pas encore été apporté de solution.

3.2.1. Priorité 1 : Qualité des systèmes et des pratiques d'enseignement et de formation professionnelle

Le cadre commun d'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (CCAQ) est un système de référence visant à aider les États membres et les pays participants à développer, à améliorer, à contrôler et à évaluer leurs propres systèmes et pratiques, sur la base de principes et de critères communs. Il prévoit une plus grande transparence et une plus grande cohérence de l'assurance de la qualité entre les pays, et permet ainsi d'accroître la confiance mutuelle entre les systèmes d'éducation et de formation.

Sous cette priorité, le transfert et le développement des projets d'innovation devraient se concentrer particulièrement sur :

- La mise au moins et le test des procédures d'assurance de la qualité pour la formation professionnelle initiale et continue.
- La conception d'indicateurs de qualité pour évaluer les possibilités offertes en matière de formation professionnelle.
- Le développement de partenariats et la coopération entre les principaux acteurs de la formation professionnelle, - les établissements de formation, les partenaires sociaux, les entreprises et l'industrie, les municipalités et les régions, etc. – particulièrement en ce qui concerne l'identification précoce des besoins de compétences et de l'offre de formation correspondante nécessaire et les besoins des apprenants en difficulté.

⁸Décision 2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 sur un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et les compétences (Europass), JO L 390 du 31.12.2004, p. 6.

3.2.2. *Priorité 2 : Formation continue des enseignants et des formateurs*

Sous cette priorité, les projets de développement et de transfert de l'innovation doivent en particulier se concentrer sur les éléments suivants :

- déterminer des critères de qualité communs pour la qualification des enseignants et le développement professionnel des enseignants et des formateurs dans différents environnements pédagogiques, en accordant une attention particulière aux tuteurs dans les systèmes d'apprentissage ;
- définir des méthodes et des critères fondamentaux communs destinés à recenser les besoins de formation des enseignants / formateurs en matière d'EFP ;
- définir et/ou adopter, au niveau des établissements, un ensemble spécifique de mesures, de pratiques ou d'outils susceptibles de faciliter une constante adaptation des programmes d'éducation et de formation destinés aux enseignants et aux formateurs, en vue de répondre aux nouveaux rôles et exigences professionnelles émergeant au sein des entreprises et/ou des établissements d'enseignement et de formation professionnels et aux besoins de développer l'esprit d'initiative et d'entreprise;
- recenser les nouvelles aptitudes et compétences dont les enseignants, les formateurs et autres acteurs de l'enseignement et de la formation professionnels doivent disposer dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie (orientation et conseil, méthodologies d'apprentissage par le travail et enseignement intégré d'une matière non linguistique en langue étrangère (EMILE)) ;
- identifier et développer de nouvelles formes de coopération et d'échange dans le domaine de l'EFP entre les enseignants travaillant dans les écoles et les formateurs travaillant dans les sociétés et/ou les organismes de formation;
- développer des offres innovantes en matière d'éducation et de formation professionnels des enseignants et des formateurs en tenant compte de leurs besoins spécifiques et méthodologiques, par exemple en ce qui concerne la compréhension multilingue et l'enseignement intégré d'une matière non linguistique en langue étrangère (EMILE) .

3.2.3. *Priorité 3 Contenu innovant dans le domaine de e-learning*

Sous cette priorité, les projets de développement et de transfert de l'innovation doivent en particulier se concentrer sur les éléments suivants :

- promouvoir l'apprentissage assisté par les TIC, associer l'apprentissage à l'aide des TIC avec d'autres modes d'apprentissage tels que les groupes d'apprentissage, l'apprentissage familial ou le tutorat, et créer des cercles d'étude virtuels à l'échelle transnationale ;
- concevoir des matériels de formation et d'apprentissage spécifiquement destinés à améliorer les compétences, y compris celles des travailleurs les moins qualifiés ;
- développer des outils de formation reposant sur les TIC pour la gestion de la qualité en matière d'EFP.

3.2.4. *Priorité 5 : Transfert de crédit en matière d'EFP*

Le développement d'un système européen de transfert de crédits dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (ECVET) vise à promouvoir la transparence, la comparabilité, la transférabilité et la reconnaissance des compétences et/ou des qualifications entre différents pays et à différents niveaux.

Sous cette priorité, les projets de développement et de transfert de l'innovation doivent tenir compte des derniers développements des cadres européens/nationaux de Certifications et en particulier se concentrer sur les éléments suivants :

- l'utilisation des systèmes de transfert de crédits basés sur les principes d'ECVET et le développement de nouvelles approches pour le transfert de crédits en matière d'EFP ;
- le développement et la mise en œuvre de processus pour la validation, le transfert et la reconnaissance des compétences et/ou des qualifications en lien avec la mise en place effective d'un système de transfert de crédits, afin de répondre à moyen terme à l'ambition visant, d'ici 2010, à instaurer un "méta-cadre" européen cohérent de crédits basés sur les principes d'ECVET.

3.2.5. *Priorité 6 : Validation des acquis des apprentissages non formels et informels*

Sous cette priorité, les projets de développement et de transfert de l'innovation doivent en particulier se concentrer sur et tenir compte des derniers développements des cadres européens/nationaux de certifications:

- l'échange d'expériences et de bonnes pratiques relatives à la définition, à l'évaluation et à la reconnaissance des apprentissages non formels et informels. Une attention particulière devra être accordée à la recherche de solutions européennes intégrées, par exemple dans une perspective sectorielle ;
- l'élaboration de méthodologies de validation de bonne qualité et rentables, destinées à être appliquées aux niveaux européen, national et sectoriel. Les expériences existantes devront être mises à profit pour trouver des solutions susceptibles d'être largement partagées et diffusées ;
- l'établissement de nouvelles références et l'amélioration des références existantes pour la validation des acquis des apprentissages non formels et informels. La priorité sera accordée à l'amélioration de la qualité et de la crédibilité des références définies en matière de qualifications et de compétences ;
- l'amélioration de l'orientation et du conseil en faveur de la validation des acquis des apprentissages non formels et informels.

3.3. Networks

Les priorités sont les mêmes que celles indiquées pour les projets multilatéraux de transfert et de développement de l'innovation.

3.4. Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement apporteront un soutien aux activités de communication et de valorisation ainsi qu'au monitoring thématique des projets du programme Leonardo da Vinci.

4. GRUNDTVIG - ÉDUCATION DES ADULTES ET AUTRES PARCOURS ÉDUCATIFS

4.1. Mobilité et partenariats

Partenariats éducatifs

En 2007, la priorité sera accordée en premier lieu au renouvellement de candidatures de bonne qualité **des partenariats existants** qui souhaitent achever leur coopération. Parmi les candidatures pour de nouveaux partenariats éducatifs, la priorité sera accordée aux organismes qui **n'ont pas encore participé** à un partenariat.

La priorité thématique pour les partenariats en 2007 sera l'interaction entre la culture et l'éducation, et, notamment, **la promotion du dialogue interculturel** afin de préparer l'année européenne du dialogue interculturel 2008.

La priorité sera accordée aux candidatures dont le programme de travail, indépendamment du thème du projet, comprend **des mesures spécifiques pour** :

- faire participer activement les adultes apprenants dans tout le projet (planification, mise en œuvre et évaluation) ;
- aider des personnes avec un handicap ou des besoins spécifiques à participer au projet ;
- aider les apprenants ou les organismes défavorisés pour des raisons socio-économiques, géographiques ou autres à participer au projet ;
- s'assurer que les filles/femmes et les garçons/hommes ont accès de façon équilibrée au projet ;

Mobilité : bourses de formation continue pour le personnel

La priorité sera accordée aux candidats:

- qui n'ont pas reçu une bourse de formation continue dans le cadre d'un programme antérieur au programme d'éducation et de formation tout au long de la vie ;
- à une formation développée par un projet ou un réseau dans le cadre du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (ou un de ses prédécesseurs) ;

4.2. Projets multilatéraux

Une aide sera fournie aux projets dont **la capacité à produire de l'innovation et/ou à diffuser l'innovation et les bonnes pratiques en Europe est clairement démontrée.**

Dans le cadre de cet appel à propositions, la priorité sera accordée au soutien à de projets dans sept secteurs, relatifs aux priorités thématiques suivantes :

4.2.1. **Priorité 1 : Intégration du cadre commun sur *les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*⁹ dans les parcours d'apprentissage des adultes apprenants**

Sous cette priorité, les projets devraient se concentrer sur :

- l'ouverture de l'accès aux compétences de base fondamentales, telles que l'aptitude à lire et à écrire, les compétences de base en mathématique, en science et technologie ainsi que les compétences numériques ;
- l'aide aux apprenants à développer des compétences transversales telles que les compétences sociales, civiques, culturelles, interculturelles et l'esprit d'initiative et d'entreprise, afin de s'adapter à une société en mutation et aux besoins du marché du travail ;
- l'amélioration de la validation de l'apprentissage non formel et informel dans les parcours d'apprentissage des adultes apprenants. Une attention particulière devrait être accordée à l'évaluation de la manière dont les cadres et les principes existants peuvent être appliqués à l'apprentissage des adultes en réponse à leurs besoins spécifiques ;
- la prise en compte des différents besoins des adultes apprenants.

4.2.2. **Priorité 2 : Assurer la qualité de l'éducation des adultes**

Sous cette priorité, les projets devraient se concentrer sur :

- la définition de critères de qualité communs pour les qualifications des enseignants, des tuteurs et du personnel dans le domaine de l'éducation des adultes, y compris dans la formation initiale et dans la formation continue ;
- la définition de critères et des méthodes communs pour identifier les besoins d'apprentissage des enseignants, des formateurs et du personnel ;
- le développement d'offres de formation innovantes (par exemple, cours de formation Grundtvig) pour les enseignants, les formateurs et le personnel travaillant dans le domaine de l'éducation des adultes, en tenant compte de leurs besoins spécifiques et se concentrant sur les compétences de gestion et de conseil, les qualifications techniques ainsi que les compétences d'enseignement ;

⁹ Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 novembre 2005, sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie [COM(2005) 548]

- la définition ou l'élaboration de modèles et de pratiques pour l'assurance de la qualité des services et des institutions, en utilisant par exemple des indicateurs de qualité, des approches d'autoévaluation, des mécanismes d'accréditation ou des cadres généraux de garantie de la qualité, notamment en examinant comment le cadre commun pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels peut s'appliquer à l'éducation des adultes.

4.2.3. Priorité 3: Apprentissage au 3^{ème} âge ; apprentissage intergénérationnel

Sous cette priorité, les projets devraient se concentrer sur:

- le transfert de connaissances, de méthodes et de bonnes pratiques dans l'enseignement des seniors ;
- l'identification des besoins d'apprentissage des seniors et le développement de stratégies sur la satisfaction de ces besoins (par exemple, en développant des sites d'apprentissage dans les centres ou les bibliothèques communautaires locaux) ;
- la mise à disposition des seniors des outils et des compétences nécessaires pour leur permettre d'affronter le changement, avec un accent particulier sur les compétences relatives aux TIC ;
- le développement des stratégies et des méthodes pour les enseignants, les formateurs et le personnel qui, dans le domaine de l'éducation des adultes, travaillent avec des seniors.
- l'identification de modèles efficaces sur la contribution des seniors à l'apprentissage des personnes (par exemple, en rassemblant et partageant les bonnes pratiques où les retraités restent actifs comme éducateurs et formateurs dans l'éducation des adultes).

4.2.4. Priorité 4 : La recherche des liens entre culture et éducation, en promouvant l'interculturalisme et l'intégration des migrants dans la société

Sous cette priorité, les projets devraient se concentrer sur :

- le transfert de connaissances, des méthodes et des bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement interculturel ;
- la définition des besoins d'apprentissage des migrants et le développement des stratégies pour répondre à ces besoins ;
- la définition et la diffusion de mécanismes pour l'évaluation des compétences et la reconnaissance de l'apprentissage formel, non-formel et informel des migrants ;
- le développement d'opportunités d'apprentissage pour les migrants adultes dans le domaine de l'intégration linguistique, sociale et culturelle ;
- le développement de stratégies adaptées et de méthodes pédagogiques efficaces pour les enseignants, les formateurs et le personnel qui, dans le domaine de l'éducation des adultes, travaillent avec les migrants.

4.2.5. Priorité 5 : Santé et éducation des consommateurs

Sous la priorité "Education à la santé", les projets devraient se concentrer sur :

- les compétences de base relatives à la compréhension des informations fournies sur les produits alimentaires par l'étiquetage, la publicité, la commercialisation et les autres canaux ;
- la compréhension basique de la manière dont les messages sur les modes de vie sains sont perçus dans les différents groupes de la société et la façon dont il convient de s'adresser aux publics plus vulnérables et de niveau scolaire plus bas.

Sous la priorité "éducation des consommateurs ", les projets devraient se concentrer sur :

- la promotion de la coopération européenne entre les organismes spécialisés dans l'éducation des consommateurs, en particulier dans les zones rurales et désavantagées ;
- l'amélioration de la formation des enseignants impliqués dans l'éducation des consommateurs, en particulier dans les zones rurales et désavantagées ;
- la promotion du développement des produits de haute qualité existants dans l'éducation des consommateurs et la diffusion de leur potentiel à travers plusieurs pays européens ;
- la promotion du débat sur l'éducation des consommateurs et la contribution à la diffusion de bonnes pratiques.

4.2. 6. ***Priorité 6 : Éducation des adultes pour les citoyens marginalisés ou défavorisés, y compris les détenus et les personnes en voie de réinsertion sociale***

Sous cette priorité, les projets devraient se concentrer sur :

- le développement de méthodes alternatives, d'approches et d'outils d'acquisition des connaissances et des compétences de base encourageant la réintégration des citoyens marginalisés et défavorisés dans la société et sur le marché du travail ;
- l'évaluation des systèmes nationaux et le partage d'exemples de bonnes pratiques de nature à faciliter le processus d'apprentissage et l'inclusion sociale des citoyens marginalisés ;
- l'aide à la transformation des pratiques traditionnelles d'enseignement dans les prisons vers un enseignement flexible et orienté sur l'individu ;
- le développement des stratégies innovantes de prévention visant à réduire les niveaux de rechute dans la délinquance ;
- l'accroissement de la qualité de l'enseignement dans les prisons en développant les cours de formation spécialisés pour les enseignants travaillant dans les prisons ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement en prison par l'usage des TIC.

4.2. 7. ***Priorité 7 : Éducation parentale et familiale***

Sous cette priorité, les projets devraient se concentrer sur :

- Le développement de stratégies d'apprentissage familial comme outils pour l'intégration dans l'éducation et la formation tout au long de la vie des adultes avec un handicap scolaire
- L'amélioration de la qualité des éducateurs et/ou formateurs pour adultes/ parents.

4.3. Réseaux

4.3.1. Priorité 1 : L'apprentissage des langues dans l'éducation des adultes

Sous cette priorité, les réseaux devraient se concentrer sur :

- le partage de connaissances et la diffusion des bonnes pratiques sur les offres de formation linguistique pour les adultes ;
- l'identification des besoins actuels, nouveaux et futurs de la coopération européenne dans le domaine de l'apprentissage des langues pour les adultes de telle sorte que celle-ci soit bénéfique pour les apprenants que l'éducation soit formelle, non-formelle ou informelle ;
- l'évaluation de l'importance globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues dans le domaine de l'éducation formelle et non-formelle des adultes dans les différents pays d'Europe ;
- l'identification de problèmes ou de lacunes significatives dans l'apprentissage des langues pour les adultes, où l'offre de formation n'est pas adéquate ;
- le développement et la diffusion de plans de formation pour les formateurs qui enseignent des langues aux adultes.

4.3.2. Priorité 2 : Offres d'éducation des adultes pour les personnes handicapées

Sous cette priorité, les réseaux devraient se concentrer sur :

- le partage de connaissances et la diffusion des bonnes pratiques sur les offres de formation pour les adultes handicapés existantes au niveau local, national ou européen ;
- l'identification des besoins actuels, nouveaux et futurs de la coopération européenne dans le domaine de la formation des personnes handicapées afin que celle-ci soit bénéfique pour les apprenants que l'éducation soit formelle, non-formelle ou informelle ;
- la recherche de méthodes d'enseignement et d'apprentissage utiles pour le travail avec des apprenants handicapés;
- le renforcement de la coopération entre l'offre d'éducation pour les adultes et les associations et les ONG dédiées aux handicapés.

4.3.3. Priorité 3 : Possibilités d'éducation des adultes pour les migrants

Sous cette priorité, les réseaux devraient se concentrer sur :

- le partage de connaissances et la diffusion des bonnes pratiques sur les offres de formation des adultes à destination des migrants ;
- l'identification des besoins actuels, nouveaux et futurs de la coopération européenne sur l'éducation des adultes pour les migrants de telle sorte qu'elle soit bénéfique aux apprenants ;
- la recherche de la façon dont l'éducation des adultes peut contribuer à combattre le racisme et la xénophobie ;

- le renforcement de la coopération entre l'offre d'éducation des adultes et les administrations locales et nationales impliquées dans l'intégration des migrants.

Outre ces trois priorités, la Commission examinera des candidatures déposées pour le cofinancement de nouveaux programmes de travail des réseaux Grundtvig financés sous le programme qui a précédé le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, mais dont la convention de subvention a pris fin en 2005 ou 2006 ou se terminera en 2007, à la lumière de la performance des réseaux concernés.

La Commission examinera également les demandes de candidatures de partenariats qui ont reçu un cofinancement pour les séminaires thématiques Grundtvig en 2004 ou 2005 dans le cadre du programme qui a précédé le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, et souhaitent créer un réseau.

4.4 Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement apporteront un soutien aux activités de communication et de valorisation ainsi qu'au monitoring thématique des projets du programme Grundtvig.

1. ACTIVITÉ CLÉ N° 1: COOPERATION ET INNOVATION POLITIQUES

1.1 Mobilité (visites d'étude)

Le programme de visites d'étude s'alignera sur les priorités de la politique d'éducation et de formation, y compris sur celles retenues par les États membres. En outre, il sera veillé tout particulièrement à corréliser les thèmes de ces visites aux objectifs du programme de travail « Education et Formation 2010 ».

1.2 Établissement de statistiques et d'indicateurs; études et recherches comparatives; aide au développement politique

Projets de recherche comparative dans le domaine de l'éducation et de la formation dans le but de soutenir le processus de Lisbonne et de créer un Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Thème 1. Promouvoir l'excellence, l'efficacité et l'équité dans l'enseignement supérieur pour un accès équitable et un accomplissement réussi des parcours

Thème 2. Développer la politique d'éducation et de formation des adultes: identification, évaluation et promotion de la qualité en matière d'organisation et de gestion des systèmes d'éducation et de formation destinés aux adultes

Thème 3. . Combattre les faiblesses dans l'acquisition des compétences clés dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement obligatoire.

Thème 4. Promouvoir l'attractivité et la qualité de l'Enseignement et la Formation professionnels (EFP) et mieux comprendre l'interaction de l'Enseignement et la Formation professionnels, l'Enseignement supérieur et la vie active.

Les bénéficiaires potentiels de ces projets seront des organisations et institutions, et des réseaux de chercheurs ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour entreprendre l'action proposée.

2. ACTIVITÉ CLÉ N° 2: LANGUES

La promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique est l'un des objectifs de l'ensemble du programme, et des programmes Comenius, Erasmus, Grundtvig et Leonardo en particulier. L'activité clé "Langues" complète ces programmes en leur ajoutant un volet répondant aux besoins d'enseignement et d'apprentissage des langues dans deux ou plus de ces secteurs.

2.1 Projets multilatéraux

Priorité sera donnée à:

- des projets portant sur la mise au point de matériel didactique de sensibilisation linguistique et d'enseignement des langues à des apprenants des écoles primaires et préprimaires, notamment pour les langues les moins répandues et les moins enseignées ;
- des projets axés sur l'acquisition de compétences linguistiques dans le but d'améliorer la compréhension interculturelle et de rendre l'UE plus compétitive et attrayante (par exemple, le chinois, l'hindi, l'arabe, le russe, le japonais et le coréen);
- des projets qui ambitionnent de concevoir et/ou de promouvoir des méthodologies capables de motiver les apprenants de langues et de développer leur aptitude à l'apprentissage des langues;
- des projets stimulant la compréhension multilingue;
- des projets s'intéressant au développement de la diversité linguistique¹⁰

Les bénéficiaires potentiels de ces projets seront des organisations directement ou indirectement engagées dans des actions d'enseignement et d'apprentissage des langues et/ou de promotion de la diversité linguistique.

2.2 Réseaux

Priorité sera donnée à des réseaux européens:

- qui mettent en relation des institutions qui contribuent à l'apprentissage des langues et à la diversité linguistique au niveau national ou régional (par exemple, les "Maisons des langues") ;
- qui favorisent la communication entre des universités qui créent des chaires de multilinguisme et d'interculturalisme;
- de bonnes pratiques utiles pour motiver les apprenants de langues;
- à l'intention des associations d'enseignants de langues, entretenant des contacts étroits avec des associations nationales ;
- visant à promouvoir et utiliser des compétences permettant la compréhension multilingue ;
- dont l'objet est la promotion et la concrétisation de l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge.

Les bénéficiaires potentiels de ces projets seront des organisations directement ou indirectement engagées dans des actions d'enseignement et d'apprentissage des langues et/ou de promotion de la diversité linguistique.

2.3 Mesures d'accompagnement

Des mesures d'accompagnement encadreront les activités de communication et de valorisation, ainsi que le suivi thématique de l'activité clé "Langues".

¹⁰ Y compris, dans les cas appropriés, les langues régionales et minoritaires

3. ACTIVITÉ CLÉ N° 3: TIC

La promotion des TIC est l'un des objectifs de l'ensemble du programme, et des programmes Comenius, Erasmus, Grundtvig et Leonardo en particulier. L'activité clé "TIC" complète ces programmes en leur ajoutant un volet répondant aux besoins d'enseignement et d'apprentissage des TIC dans deux ou plus de ces secteurs.

L'activité clé transversale "TIC" se polarise sur le potentiel des TIC en tant que catalyseurs de l'innovation et de la mutation sociale et éducative. Ce n'est pas une question de technologie mais d'amélioration de l'apprentissage par l'utilisation des TIC (des particularités du processus d'apprentissage qui ne peuvent être enseignées autrement, comme des simulations ou des stages découverte, ou encore des aspects comme la remotivation des jeunes qui ont abandonné l'école, l'apprentissage en dehors du milieu scolaire, l'apprentissage flexible tout au long de la vie destiné à combler la fracture numérique, etc.).

Dans la mesure du possible, les propositions de projets devraient s'appuyer sur les travaux et les résultats existants de recherches financées par la Communauté, de programmes communautaires d'éducation et de formation, d'initiatives nationales et régionales et du secteur privé, et elles devraient comporter un plan précis de diffusion et d'application des résultats du projet.

3.1 Projets multilatéraux

Priorité sera donnée à des projets visant à:

- **Développer et essayer des méthodes d'évaluation de l'impact des TIC dans l'éducation.**
Ces méthodes devraient aider à dégager la véritable valeur ajoutée de l'emploi des TIC dans l'éducation en termes de modèles d'enseignement et d'apprentissage et de problèmes sociaux et opérationnels.
- **Concevoir, développer et essayer de nouveaux scénarios ou de nouvelles méthodes destinés à mettre en relation différentes communautés d'apprenants.**
Ces scénarios ou méthodes devraient contribuer à constituer des communautés d'apprenants entretenant des liens étroits avec l'école, la maison, le lieu de travail et des communautés locales, et ils devraient faire partie intégrante de futurs services et infrastructures de TIC.

3.2 Réseaux

Priorité sera donnée à des réseaux visant à:

- **Concevoir et appliquer des programmes d'échanges des connaissances.**
Le programme transversal soutiendra des projets lancés par des réseaux et associations européens, par des pouvoirs publics, par des partenariats entre les secteurs public et privé, etc., qui favorisent les contacts et les échanges de bonnes pratiques entre eux et qui élargissent l'éventail de leurs activités en passant de la

simple collecte d'informations à l'échange de connaissances entre des communautés spécifiques d'apprenants. Ces projets devraient encourager les communautés d'apprenants qui utilisent activement ou veulent utiliser des techniques innovantes d'apprentissage à rester en contact, à partager leurs expériences, à analyser leurs besoins et à y apporter des réponses appropriées.

➤ **Conclure de nouveaux partenariats entre toutes les parties prenantes.**

Les TIC ont joué un rôle déterminant dans la constitution de nouveaux partenariats entre différents niveaux d'éducation et de formation, entre des services d'apprentissage, entre plusieurs générations et entre les sphères privée et publique et le monde du travail. L'éducation est un domaine d'activité qui mobilise de plus en plus de parties prenantes actives dans des domaines de plus en plus variés, comme des bibliothèques, des universités, des centres de recherche et des musées. Il est nécessaire d'analyser ces nouvelles formes de partenariat dans lesquelles les gouvernements, les universités, les écoles, les communautés locales et l'industrie peuvent jouer un rôle. Les partenariats sont un instrument essentiel pour piloter le développement du marché de l'éducation et de la formation. L'apprentissage perfectionné par le recours aux TIC est un carrefour où se rencontrent l'éducation, la recherche et l'innovation.

4. ACTIVITÉ CLÉ N° 4: DIFFUSION ET EXPLOITATION DES RÉSULTATS

L'activité clé "Diffusion et exploitation des résultats" est une innovation dans ce programme qui témoigne de la prise de conscience croissante chez les décideurs politiques et les parties prenantes de la nécessité de garantir une incidence maximale des projets et actions financés par l'UE en appui à l'agenda révisé de Lisbonne et à la mise en oeuvre du programme de travail Education et Formation 2010. L'objectif premier de cette activité clé est de contribuer à la création d'un cadre propice à une exploitation effective des résultats aux niveaux local, sectoriel, régional, national et européen. Les actions financées au titre de cette activité clé complètent les actions de diffusion et d'exploitation des résultats spécifiques obtenus avec les sous-programmes et d'autres activités clés.

Priorité sera donnée à des projets multilatéraux ciblés principalement sur:

- le développement d'infrastructures appropriées (analyse, mécanismes, méthodologies et outils pratiques) pour faciliter l'exploitation de résultats ;
- l'action transversale au niveau européen (par secteur, thème ou groupes d'utilisateurs);
- la promotion d'activités d'"exploitation" au travers de grands réseaux existants sur le plan régional, européen et sectoriel, dans le but, notamment, de réunir dans un cercle d'excellence le développement politique et l'expérience pratique, qui soutiendrait la méthode ouverte de coordination (MOC) au titre de l'agenda de Lisbonne.

Les projets prioritaires pourraient être:

- des actions destinées à développer et implanter une stratégie européenne d'exploitation de résultats, d'études documentaires, de projets et de méthodologies de démonstration ;

- des projets visant à tester et exploiter les résultats de la coopération européenne en cours, notamment en liaison avec des activités/priorités menées selon la MOC, l'étalonnage, etc.;
- des activités entreprises au niveau européen pour promouvoir une application concrète de résultats (conférences, séminaires et autres échanges entre des produits et de nouveaux utilisateurs potentiels). La primauté sera accordée en particulier à des actions cherchant à exploiter des résultats dans des réseaux existants (pas de financement pour le démarrage de réseaux ou la couverture de dépenses de fonctionnement);
- des activités ayant pour objet de tester et de développer des moyens d'ancrer les résultats de projets dans la politique, de concevoir et de fournir des mécanismes permettant de corréliser des projets, des programmes et des politiques ;
- des projets de repérage, de mobilisation et de promotion de réseaux appropriés pour l'exploitation de résultats (par exemple, des actions d'identification de contacts, de définition d'un "mandat d'exploitation", de diffusion d'informations en réseau à des promoteurs/utilisateurs intéressés, et de promotion de la transparence et de l'égalité d'accès et des chances);
- des actions menées pour améliorer l'accès à des résultats de projets.

La priorité peut être accordée à des projets qui proposent une approche intégrée entre différents volets du programme d'apprentissage tout au long de la vie, qui impliquent d'importants décideurs politiques et/ou qui témoignent d'un potentiel d'incidence au niveau régional, national ou européen capable d'améliorer l'efficacité et la visibilité de l'éducation et de la formation à l'échelle de l'Europe.

CHAPITRE 3 – PROGRAMME JEAN MONNET

1. ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT, DE RECHERCHE ET DE RÉFLEXION JEAN MONNET

L'action (a) du programme Jean Monnet vise à stimuler l'enseignement, la recherche et la réflexion sur l'intégration européenne au niveau de l'enseignement supérieur (à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne). Dans ce contexte, le programme Jean Monnet apporte de l'aide communautaire à:

- des chaires, centres d'excellence et modules d'enseignement Jean Monnet;
- des associations de professeurs, d'autres enseignants de l'enseignement supérieur, et des chercheurs spécialisés dans le domaine de l'intégration européenne;
- des activités d'information et de recherche sur la Communauté dans le but de promouvoir la discussion, la réflexion et l'information sur le processus d'intégration européenne (comme des conférences, des séminaires, des tables rondes et les publications qui en découleraient, des sites web, etc.) ;
- des groupes de recherche multilatéraux.

Concernant les mesures d'accompagnement énumérées plus haut, priorité sera donnée à des projets sur :

- l'évolution de l'Union européenne (et notamment sur les changements institutionnels, la gouvernance et l'élargissement);
- l'Union européenne et le dialogue entre les peuples et les cultures ;
- la place de l'Union européenne dans le monde: modèle d'intégration pacifique et primauté du droit international ;
- l'Union européenne, la mondialisation, la prospérité économique, la croissance et la justice sociale, et la cohésion sociale ;
- la visibilité de l'UE dans le monde
- l'analyse transnationale de l'image de l'Union européenne dans les médias
- l'Union européenne, la science, l'énergie et le développement durable ;
- la citoyenneté européenne, la culture européenne et l'histoire de l'Europe.

Outre ces thèmes, la priorité est accordée aux projets qui :

a) Pour les Chaires Jean Monnet

- impliquent la création de nouvelles activités d'enseignement, en particulier dans les pays candidats et dans le reste du monde ;
- couvrent l'enseignement supérieur à tous les niveaux et la supervision de la recherche au niveau du troisième cycle.

b) Pour les Modules européens

- s'adressent aux étudiants qui ne sont pas automatiquement en contact avec les études sur l'intégration européenne (par exemple les étudiants dans des domaines tels que la médecine, l'ingénierie, la science, la formation, les arts et les langues) ;
- s'adressent aux citoyens (éducation des adultes) et à des groupes spécifiques de la société civile (par exemple les enseignants d'école primaire et secondaire).

c) Pour les Centres d'excellence de Jean Monnet

- impliquent les activités académiques dans deux ou plusieurs disciplines cibles (droit de l'UE, intégration économique européenne, intégration politique européenne, histoire de construction européenne) ;
- proposent des activités qui exploitent les ressources pluridisciplinaires dans les disciplines ciblées
- démontrent une ouverture vers la société civile.

d) Pour les Groupes multilatéraux de recherche Jean Monnet

- sont consacrés au dialogue entre les peuples et la culture, à la visibilité de l'UE dans le monde, ou à l'analyse transnationale de l'image de l'Union européenne dans les médias.